

complètera, ce jour-là, ses 73 années. Or, voici ce que l'on a jugé à propos de régler et de suggérer pour donner à cette fête toute la solennité qu'elle mérite.

1o. Le 27 octobre, qui tombe le Dimanche, il y aura, pour tout le Diocèse, une Indulgence plénière, aux conditions ordinaires. Ce jour-là, les offices se célébreront avec la solennité des fêtes de première classe, pour la sonnerie, la veille et jour, les ornemens, le chant, etc. Après la Grand'Messe, ou la messe principale, dans les Communautés, on chantera le *Te Deum*, suivi des Versets et répons *Benedicamus Patrem et Filium*, etc., et de l'oraison d'action de grâce; ensuite on récitera ou l'on chantera, sur le ton des Versets, ou autrement si on le trouve mieux, l'invocation: *Oremus pro Pontifice nostro Ignatio. R. Dominus conservet eum, &c.*, suivie de l'oraison *Deus omnium*, et l'on terminera par le *Benedicamus Domino*.

2o. Lundi, le 28 au soir, il pourrait y avoir illumination des divers édifices publics, comme Séminaires, Collèges, Couvents, &c., et des maisons particulières, dans les villes et les campagnes du Diocèse.

3o. Mardi, le 29, à 9 h. du matin, il y aura Messe Pontificale, à la Cathédrale, avec toute la solennité que l'on peut déployer dans cette modeste Eglise.

4o. A midi et demi, aura lieu le dîner, auquel tout le clergé est convié. De plus on invite chaque paroisse des villes et des campagnes du Diocèse, et chaque Collège, à se faire représenter à ce dîner par un de ses membres; et tous les corps et sociétés d'hommes auxquels sera adressée la présente, par ses Doyens ou Présidents.

Messieurs les Curés sont priés de vouloir bien régler ce